

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL REUNION DU 11 MAI 2015

Date de la convocation: 04/05/2015

Date de l'annonce publique: 04/05/2015

Présents	Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Jean Bissen, Ed Buchette, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers Guy Glesener, secrétaire communal
Absent(s)	Nancy Brosius, conseillère - excusée
Vote public	Roger Negri

Ordre du jour

1. Projet d'aménagement général (PAG) - saisine du conseil communal conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.
2. Enseignement fondamental :
 - a) approbation de l'organisation scolaire provisoire 2015/2016 de l'enseignement fondamental et du plan de réussite scolaire (PRS) pour la période 2015-2016 ;
 - b) approbation du plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2015/2016 ;
 - c) approbation du règlement du comité d'école actualisé ;
 - d) approbation du règlement de fonctionnement interne actualisé du personnel de l'école ;
 - e) approbation du règlement d'occupation des postes actualisé du personnel de l'école ;
 - f) fixation de la participation des parents aux classes aventure à Xonrupt (F) à 115,00 €/élève ;
 - g) fixation de l'indemnité revenant au personnel enseignant accompagnant les classes aventure à Xonrupt (F) à 18,00 € par journée de séjour ;
 - h) décisions de différer l'admission de deux enfants au premier cycle de l'enseignement fondamental d'une année.
3. Finances communales :
 - a) approbation de titres de recette ;
 - b) approbation d'un crédit supplémentaire sous l'article 4/130/211000/00001 « Contrat d'urbanisme avec révision P.A.G. » du budget de 2015 ;
 - c) présentation du plan pluriannuel de financement (PPF) 2015.
4. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 3.200.000,00 € T.T.C. pour l'extension de la cuisine de la Maison Relais au campus Kinneksbond à Mamer.
5. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 375.000,00 € T.T.C. pour l'aménagement de vestiaires dans l'ancien logement de l'annexe du hall sportif Nic. Frantz à Mamer.
6. Approbation du projet n° 300947 au montant de 130.000,00 € T.T.C. pour le reprofilage et l'enduisage des chemins ruraux aux lieux-dits « op Matt », « op Schaahtert », « Lotzterterknapp » et « op Häbicht » à Holzem.
7. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 50.000,00 € T.T.C. pour le réaménagement de l'accès « route de Koerich » au Parc d'Activités Capellen.
8. Approbation d'un règlement sur l'accès aux terrains de football à Mamer et leur utilisation.
9. Approbation du Plan d'actions de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de la commune de Mamer.
10. Subsidés exceptionnels :
 - a) 750,00 € à l'a.s.b.l. Alupse avec son projet « Alupse-Bébé » à titre de contribution communale au don fait par le « K.C. Gudd Holz Holzem » dans le cadre de l'«Aenderscheskiirmes 2014 » ;
 - b) 30.700,00 € au comité d'organisation « Festival Luxembourgeois du Cyclisme Féminin » à titre d'appui communal aux courses cyclistes du 01 au 03/05/2015.
11. Circulation :
 - a) confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue du Commerce à Mamer dans le cadre de la construction d'une maison à Mamer ;
 - b) confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue du Marché à Mamer le cadre de la réalisation du lotissement « Klunscheknapp ».

12. Remise d'une montre jubilaire à MM. Serge Berkes, Joël Bieber, Gérard Stiefer et Massimo Tarantini pour 25 ans de bons et loyaux services au Service d'Incendie et de Sauvetage de la commune de Mamer.
13. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.
14. Nomination provisoire d'un rédacteur au secrétariat communal (huis clos).

Avant le début de la réunion du conseil communal Monsieur le conseiller communal Jean-Marie Kerschenmeyer se retire de son propre gré dans l'enceinte du public (art. 20 de la loi communale).

Le conseil communal,

en absence de Monsieur le conseiller communal Roland Trausch refuse avec sept contre trois voix la demande formulée par Monsieur le conseiller communal Jemp Weydert de reporter le point 1) de l'ordre du jour du conseil communal à une date ultérieure.

Monsieur le conseiller communal Roland Trausch joint la réunion du conseil communal.

Monsieur le conseiller communal Jemp Weydert se retire de son propre gré dans l'enceinte du public (art. 20 de la loi communale).

Point de l'ordre du jour 1	Projet d'aménagement général (PAG) - saisine du conseil communal conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain
---------------------------------------	---

Le conseil communal, avec huit contre une voix et une abstention,

émet un vote positif au sujet du projet d'aménagement général de sorte que le collège des bourgmestre et échevins peut procéder aux consultations prévues aux articles 11 et 12 de la loi modifiée du 19/04/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Messieurs les conseillers communaux Jean-Marie Kerschenmeyer et Jemp Weydert rejoignent la réunion.

Point de l'ordre du jour 2-a	Enseignement fondamental - approbation de l'organisation scolaire provisoire 2015/2016 de l'enseignement fondamental et du plan de réussite scolaire (PRS) pour la période 2015-2016
---	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve l'organisation scolaire provisoire 2015/2016 de l'enseignement fondamental ainsi que le plan de réussite scolaire (PRS) pour la période 2014-2017 et dont les détails ci-après :

Point de l'ordre du jour 2-b	Enseignement fondamental - approbation du plan d'encadrement périscolaire (PEP) pour l'année scolaire 2015/2016
---	--

Le conseil communal, unanimement,

approuve le plan d'encadrement périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016 qui fera partie intégrante de l'organisation scolaire.

Point de l'ordre du jour 2-c	Enseignement fondamental - approbation du règlement du comité d'école actualisé
---	--

Le conseil communal, unanimement,

arrête le règlement du comité d'école actualisé

Point de l'ordre du jour 2-d	Enseignement fondamental - approbation du règlement de fonctionnement interne actualisé du personnel de l'école
---	--

Le conseil communal, unanimement,

arrête le règlement de fonctionnement interne actualisé du personnel de l'école.

Point de l'ordre du jour 2-e	Enseignement fondamental - approbation du règlement d'occupation des postes actualisé du personnel de l'école
---	--

Le conseil communal, unanimement,

arrête le règlement d'occupation des postes actualisé du personnel de l'école.

Point de l'ordre du jour 2-f	Enseignement fondamental - fixation de la participation des parents aux classes aventure à Xonrupt (F) à 115,00 €/élève
---	--

Le conseil communal, unanimement,

décide de fixer la participation des parents aux classes aventure à Xonrupt (F) à 115,00 € par élève.

Point de l'ordre du jour 2-g	Enseignement fondamental - fixation de l'indemnité revenant au personnel enseignant accompagnant les classes aventure à Xonrupt (F) à 18,00 € par journée de séjour
---	--

Le conseil communal, unanimement,

de fixer l'indemnité pour chaque membre du personnel enseignant accompagnant à 18,00 € par journée de séjour.

Point de l'ordre du jour 2-h-1	Enseignement fondamental - décision de différer l'admission d'un enfant au premier cycle de l'enseignement fondamental d'une année
---	---

Le conseil communal, unanimement,

accorde l'autorisation pour différer l'admission d'un enfant au premier cycle de l'enseignement fondamental d'une année.

Point de l'ordre du jour 2-h-2	Enseignement fondamental - décision de différer l'admission d'un enfant au premier cycle de l'enseignement fondamental d'une année
---	---

Le conseil communal, unanimement,

accorde l'autorisation pour différer l'admission d'un enfant au premier cycle de l'enseignement fondamental d'une année.

Point de l'ordre du jour 3-a	Finances communales - approbation de titres de recette
---	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve des titres de recette au montant total de 5.515.047,89 €.

Point de l'ordre du jour 3-b	Finances communales - approbation d'un crédit supplémentaire sous l'article 4/130/211000/00001 « Contrat d'urbanisme avec révision P.A.G. » du budget de 2015
---	--

Le conseil communal, avec dix contre deux voix,

approuve un crédit supplémentaire de 100.000,00 € sous l'article 4/130/211000/00001 « Contrat d'urbanisme avec révision P.A.G » du budget de 2015.

Point de l'ordre du jour 3-c	Finances communales - présentation du plan pluriannuel de financement (PPF) 2015
---	---

Le conseil communal,

entend Monsieur le secrétaire adjoint présenter plan pluriannuel de financement (PPF) 2015, dont le détail ci-après :

Point de l'ordre du jour 4	Approbation des projet et devis définitifs au montant de 3.200.000,00 € T.T.C. pour l'extension de la cuisine de la Maison Relais au campus Kinneksbond à Mamer
---------------------------------------	--

Le conseil communal, avec dix voix et deux abstentions,

approuve les projet et devis définitifs au montant de 3.200.000,00 € T.T.C. pour l'extension de la cuisine de la Maison Relais au campus Kinneksbond à Mamer.

Point de l'ordre du jour 5	Approbation des projet et devis définitifs au montant de 375.000,00 € T.T.C. pour l'aménagement de vestiaires dans l'ancien logement de l'annexe du hall sportif Nic. Frantz à Mamer
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve les projet et devis définitifs au montant de 375.000,00 € T.T.C. pour l'aménagement de vestiaires dans l'ancien logement de l'annexe du hall sportif Nic. Frantz à Mamer.

Point de l'ordre du jour 6	Approbation du projet n° 300947 au montant de 130.000,00 € T.T.C. pour le reprofilage et l'enduisage des chemins ruraux aux lieux-dits « op Matt », « op Schatzert », « Lotzerterknapp » et « op Häbicht » à Holzem
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement,

approuve le devis n° 300947 au montant de 130.000,00 € T.T.C..

Point de l'ordre du jour 7	Approbation des projet et devis définitifs au montant de 50.000,00 € T.T.C. pour le réaménagement de l'accès « route de Koerich » au Parc d'Activités Capellen
---------------------------------------	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve les projet et devis définitifs au montant de 50.000,00 € T.T.C. pour le réaménagement de l'accès «route de Koerich» au Parc d'Activités Capellen.

Point de l'ordre du jour 8	Approbation d'un règlement sur l'accès aux terrains de football à Mamer et leur utilisation
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement arrête :

(1)

Le présent règlement s'applique :

1. au terrain de football principal non-clôturé, à l'exception de la piste d'athlétisme qui l'entoure;
2. au terrain de football synthétique clôturé par un treillis métallique ;
3. au terrain de football synthétique à taille réduite clôturé par un treillis métallique ;

tels que représentés sur l'orthophoto qui reste annexée à la présente pour en former partie intégrante.

(2)

L'accès aux installations sportives sub (1) est réservé aux seuls utilisateurs en possession d'une autorisation du collège des bourgmestre et échevins. Un formulaire de demande d'utilisation est mis à la disposition des intéressés à l'administration communale.

(3)

Des panneaux spéciaux portant la mention « Accès réservé aux seuls utilisateurs en possession d'une autorisation du collège des bourgmestre et échevins » sont installés aux entrées respectives des installations sportives sub (1).

(4)

Sans préjudice des peines prévues par les lois existantes, les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies d'une amende de 25 € à 250 €.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Monsieur l'échevin Roger Negri préside la réunion.

Point de l'ordre du jour 9	Approbation du Plan d'actions de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de la commune de Mamer
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement,

approuve le Plan d'actions de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de la commune de Mamer.

Point de l'ordre du jour 10-a	Subsides exceptionnels - 750,00 € à l'a.s.b.l. Alupse avec son projet « Alupse-Bébé » à titre de contribution communale au don fait par le « K.C. Gudd Holz Holzem » dans le cadre de l'«Aenderscheskiirmes 2014 »
--	---

Le conseil communal, unanimement,

décide de contribuer au don du « K.C. Gudd Holz Holzem » avec un montant de 750,00 € à l'a.s.b.l. Alupse avec son projet « Alupse-Bébé ».

Point de l'ordre du jour 10-b	Subsides exceptionnels - 30.700,00 € au comité d'organisation «Festival Luxembourgeois du Cyclisme Féminin» à titre d'appui communal aux courses cyclistes du 01 au 03/05/2015
--	---

Le conseil communal, unanimement,

décide d'allouer au comité d'organisation « Festival Luxembourgeois du Cyclisme Féminin » un subside exceptionnel de 30.700,00 € à titre d'appui communal pour l'organisation d'une course cycliste en date du 03/05/2015.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth rejoint la réunion.

Monsieur le conseiller communal Jemp Weydert quitte la réunion pour répondre à d'autres obligations.

Point de l'ordre du jour 11-a	Circulation - confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue du Commerce à Mamer dans le cadre de la construction d'une maison à Mamer
--	--

Le conseil communal, unanimement,

confirme le règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures édicté le 31/03/2015 par le collège échevinal à l'occasion de la mise en place d'une grue de chantier pour le montage de la maison préfabriquée n°1a rue du Commerce à Mamer et arrête :

(1)

Pendant la mise en place temporaire d'une grue de chantier pour le montage de la maison préfabriquée n° 1a rue du Commerce à Mamer, les prescriptions suivantes sont applicables à partir du mardi, le 07/04/2015 à 08.00 heures jusqu'à la fin des travaux (durée max. 6 semaines) :

- Le stationnement est interdit du côté pair de la rue du Commerce (CR102), tronçon entre les maisons n° 6-10.
Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT »
- L'accès est interdit aux piétons à la hauteur du chantier sur le trottoir longeant la rue du Commerce, du côté impair, entre les maisons n° 1-3.
Cette prescription est indiquée par le signal C,3g « interdiction d'accès ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Point de l'ordre du jour 11-b	Circulation - confirmation d'un règlement de circulation temporaire d'une validité supérieure à 72 heures dans la rue du Marché à Mamer le cadre de la réalisation du lotissement « Klunscheknupp »
--	--

Le conseil communal, unanimement,

confirme le règlement de circulation temporaire d'une durée supérieure à 72 heures édicté le 17/04/2015 par le collège échevinal à l'occasion de travaux de pose d'une canalisation pour les eaux pluviales dans le cadre de la réalisation du lotissement « Klunscheknupp » à Mamer et arrête :

(1)

Pendant la pose d'une canalisation pour les eaux pluviales dans le cadre de la réalisation du lotissement « Klunscheknupp » à Mamer, les prescriptions suivantes sont applicables à partir du lundi, le 04/05/2015 à 08.00 heures jusqu'à la fin des travaux (durée +/- 4 semaines) :

- Interdiction d'accès dans la rue du Marché à la jonction de cette dernière avec l'entrée / sortie du CIPA.
Cette prescription est indiquée par :
 1. le signal C,1a « ACCES INTERDIT » dans la rue du Marché à la jonction de cette dernière avec l'entrée / sortie du CIPA ;
 2. le signal E.13a « voie à sens unique » dans la rue du Marché à la jonction de cette dernière avec la rue de la Libération ;
 3. le signal E.13b « voie à sens unique » dans la rue du Marché à la jonction de cette dernière avec la rue d'accès du CIPA ;
 4. le signal C,11b « INTERDICTION DE TOURNER » dans la rue d'accès du CIPA à la jonction de cette dernière avec la rue du Marché.
 5. le signal A,19 « circulation dans les deux sens » est mis en place dans la rue du Marché à la jonction de cette dernière avec la rue Josy Barthel.

Une déviation est mise en place empruntant la rue Josy Barthel, rue du Millénaire et la route d'Arlon.

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

Point de l'ordre du jour 12	Remise d'une montre jubilaire à MM. Serge Berkes, Joël Bieber, Gérard Stiefer et Massimo Tarantini pour 25 ans de bons et loyaux services au Service d'Incendie et de Sauvetage de la commune de Mamer
--	---

Le conseil communal, unanimement,

autorise le collège échevinal à allouer à MM. Serge Berkes, Joël Bieber, M. Gérard Stiefer et Massimo Tarantini une montre jubilaire d'une valeur de 1.000,00 € T.T.C. maximum pour plus de 25 années de bons et loyaux services.

Monsieur le conseiller communal Jemp Weydert rejoint la réunion.

Point de l'ordre du jour 13	Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux
--	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

Monsieur le bourgmestre prononce le huis clos de la réunion.

Point de l'ordre du jour 14	Nomination provisoire d'un rédacteur au secrétariat communal
--	---